

RÉUNION « ÉTATS - RÉGIONS ULTRAPERIPHERIQUES »

Intervention de Madame Huguette BELLO,

Présidente de la Région Réunion

Bayonne, vendredi 12 juin 2026

Mesdames et Messieurs les ministres et représentants des États,

Chers Collègues,

Je vous remercie de l'organisation de cette réunion consacrée aux RUP, qui traduit l'importance de leur situation particulière au sein de l'Union européenne.

Le fait que dans un Traité qui concerne 450 millions d'habitants, un article spécifique, l'article 349, soit consacré à 5 millions de citoyens répartis dans 9 régions éloignées du continent, a une signification considérable et nous oblige.

Au-delà de leurs caractéristiques propres reconnues par cet article, les RUP confèrent au continent européen, la dimension d'une puissance maritime et une présence dans des environnements géostratégiques majeurs. C'est notamment le cas dans l'océan Indien, qui va connaître de grands bouleversements démographiques et qui se trouve au cœur d'enjeux économiques et de sécurité.

Le respect de l'article 349 doit se décliner à tous les niveaux des politiques de l'Union européenne, pour prendre en compte la spécificité des RUP et garantir leur développement, au profit du rayonnement de l'Europe.

Le prochain Cadre Financier Pluriannuel, a valeur de test pour la portée réelle de l'article 349.

La politique de cohésion demeure, pour nos territoires, la colonne vertébrale du rattrapage et de la convergence.

Dans le cadre de la nouvelle architecture du CFP, nous comptons sur votre action conjointe pour introduire un filet de sécurité pour les RUP, garantissant, la reconduction du volume financier des Programmes Opérationnels Européen dédiés aux RUP, et du dispositif de compensation des surcoûts.

Nous demandons également le maintien d'un traitement commun pour les RUP et la préservation du rôle décisionnel des Régions dans l'orientation, la programmation et la mise en œuvre des fonds, avec un dialogue direct maintenu avec la Commission.

Sur le pilier agricole, le message est tout aussi clair : sans POSEI, il n'y a pas d'agriculture durable dans les RUP. Le maintien du règlement actuel du POSEI, son renforcement avec une ligne budgétaire dédiée au sein du budget pluriannuel de l'Union, et son financement à 100% par la PAC, sont des conditions indispensables à notre souveraineté alimentaire et à la structuration de nos filières. C'est un investissement dans la production européenne et pour la valorisation de la production locale.

Sur la pêche, le maintien de dispositions adaptées à nos zones de pêches et nos flottes, ainsi que de leur financement à 100%, sont des exigences clés.

Enfin, nous accueillons positivement la perspective du paquet de simplification « Omnibus RUP », dans l'esprit et la lettre de l'article 349 du Traité.

Dans ce cadre, la simplification ne doit pas être synonyme d'uniformisation.

Sur le système d'échange de quotas d'émission appliqué au transport maritime et aérien, ou sur le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, une application mécanique produirait des effets économiques disproportionnés dans des économies éloignées, très dépendantes des importations et affecteraient les conditions d'insertion des RUP dans leur environnement géoéconomique, tout en créant une concurrence faussée.

L'« Omnibus RUP » doit être un outil de la mise en oeuvre de la stratégie renouvelée pour les RUP.

Les régions ultrapériphériques ne sont pas en marge, elles sont des atouts stratégiques pour la cohésion, la souveraineté, la compétitivité, les valeurs et le rayonnement de l'Union.

Nous vous remercions de votre conviction à porter ce message au sein du Conseil.
